



DECISION MUNICIPALE N°008/DM/C DIR /SG/ 2026 DU **29 JUIN 2026**
PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES OBJET DES AVIS DE DOSSIERS DE
CONSULTATIONS RESTREINTES N°005 ET N°006, DU 29 MAI 2026, POUR LES REALISATIONS
DES PROJETS SUIVANTS, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE
L'ADAMAOUA :

- TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX BLOCS DE QUATRE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE DIR SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°03446-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC DU 12 MAI 2026
- TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOGEMENT D'ASTREINTE DE CSI DE BADJER SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°03446-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC DU 12 MAI 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2021/021 du 17 Décembre 2020 portant loi de règlement et Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.
- Vu le décret n° 93/322 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune Rurale de Dir ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives et Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;
- Vu l'arrêté n°000021/A/MINDDEVEL/DCTD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire HOUSSEINI ISSA et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Dir ;
- Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n° 0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
- Vu la décision municipale N°005/DM/C DIR/SG/2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de DIR ;
- Vu la Note de Service N°002/NS/C DIR/SG/2026 portant désignation des membres du Comité Ad Hoc pour l'examen des offres relative aux avis de consultation N°004 du 04 MAI 2026 dans la Commune de Dir ;
- Vu l'autorisation de passer ce marché en procédure de gré à gré N°03446-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC DU 12 MAI 2026

Considérant LES AVIS DE DOSSIERS DE CONSULTATIONS RESTREINTES N°005 ET N°006, DU 29 MAI 2026, POUR LA REALISATION DU PROJET SUIVANT, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA :

- Considérant : le procès-verbal de dépouillement des Offres du Comité AD HOC ;
- Considérant : le PV et la proposition d'attribution de la Commission

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire ci-dessous est retenu pour les réalisations des projets ci-dessus, dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua :

Maitre d'ouvrage	Objet et Lieu d'exécution	Entreprises	Montant TTC (FCFA) prévisionnel du projet	Montant TTC(FCFA) attribué	Montant HT (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR	TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX BLOCS DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE DIR	Groupements ETS NERI CHANCE ET PDM TRAIDING CENTER SARL TEL : 695 01 75 11	20 000 000 F CFA	19 999 946 F CFA	16 771 443 F CFA	Quatre (04) Mois	Attributaire
	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOGEMENT D'ASTREINTE DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BADJER	Groupements ETS NERI CHANCE ET PDM TRAIDING CENTER SARL TEL : 695 01 75 11	10 000 000 F CFA	9 999 983 F CFA	8 385 730 F CFA	Trois (03) Mois	Attributaire

Le délai d'exécution est de (cent vingt) 120 jours, à compter de la date de signature des différentes Notifications des Ordres de Service de démarrage.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Dir, le **29 JUIN 2026**

AMPLIATIONS

- PRÉFET/MBERE(ATCR)
- DDMAP/MBERE
- ARMP/AD/NDERE
- CIPM/C-DIR
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS



LE MAIRE,
(CONTRACTANTE)

Housseini Issa



29 JUN 2026

COMMUNIQUE N°008/C/C DIR /SG/ 2026 DU
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES OBJET
DES AVIS DE DOSSIERS DE CONSULTATIONS RESTREINTES N°005 ET N°006, DU 29 MAI 2026,
POUR LES REALISATIONS DES PROJETS SUIVANTS, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT
DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA :

- TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX BLOCS DE QUATRE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
PUBLIQUE GROUPE 2 DE DIR SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°03446-
26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC DU 12 MAI 2026
- TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOGEMENT D'ASTREINTE DE CSI DE BADJER SUIVANT
L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°03446-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC DU 12
MAI 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR, porte à la connaissance du public que :
Par Décision N° 008/DM/C-DIR/SG/2026 DU 29 JUN 2026

L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire des lettres-commandes
relatives aux AVIS DE DOSSIERS DE CONSULTATIONS RESTREINTES N°005 ET N°006, DU 29
MAI 2026 susmentionnés pour les montants et les délais suivants :

Maitre d'ouvrage	Objet et Lieu d'exécution	Entreprises	Montant TTC (FCFA) prévisionnel du projet	Montant TTC(FCFA) attribué	Montant HT (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR	TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX BLOCS DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE DIR	GroupeMENTS ETS NERI CHANCE ET PDM TRAIDING CENTER SARL TEL : 695 01 75 11	20 000 000 F CFA	19 999 946 F CFA	16 771 443 F CFA	Quatre (04) Mois	Attributaire
	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOGEMENT D'ASTREINTE DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BADJER	GroupeMENTS ETS NERI CHANCE ET PDM TRAIDING CENTER SARL TEL : 695 01 75 11	10 000 000 F CFA	9 999 983 F CFA	8 385 730 F CFA	Trois (03) Mois	Attributaire

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Mairie de DIR, dans un délai de sept (07) jours
ouvrables à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la

souscription de ses projets des lettres-commandes. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

DIR, le 29 JUIN 2026

LE MAIRE / THE MAYOR,
(AUTORITE CONTRACTANTE)

AMPLIATIONS :

- PREFET MB
- DDMAP/MBERE
- ARMP/AD/NDELE
- CIPM/DIR
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER



Housseini Issu.